



Elaboration du programme d'actions 2021-2023 pour la prévention et le tri des déchets à Nouméa

COMMENT ÇA MARCHE ?

● D'HIER À AUJOURD'HUI



■ PROVINCE SUD
■ VILLE DE NOUMÉA

Principe & Description

La Plan d'actions présente un double objectif :

- Quantitatif : la réduction de la quantité de déchets ;
- Qualitatif : la réduction de la nocivité des déchets.

Enjeux identifiés :

- Toucher de nouveaux publics ;
- Diversifier les sites d'actions sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcer la cohérence territoriale des actions menées par les acteurs publics, privés et associatifs.

A l'horizon 2025, à travers les axes stratégiques et le Plan Local de Prévention des Déchets, la Ville de Nouméa vise les objectifs suivants :

- 2 kilos d'ordures ménagères collectés par an et par habitant ;
- 10 000 personnes sensibilisées,
- 2520 personnes formées au 0 déchet ;
- 540 composteurs et lombricomposteurs implantés.

Éléments techniques / Mise en œuvre

Elaboration du document en 4 phases :

- 1) Lancement et structuration de la démarche, partage du diagnostic du bureau de prévention et de tri
- 2) Elaboration de la stratégie
- 3) Elaboration du plan d'action
- 4) Mise à jour du plan d'actions en cohérence avec le schéma directeur intercommunal.

Résultats / Bilan

- Elaboration du Plan d'actions synthétique 2022-2024 ;
- Création des fiches actions détaillées.

Éléments financiers

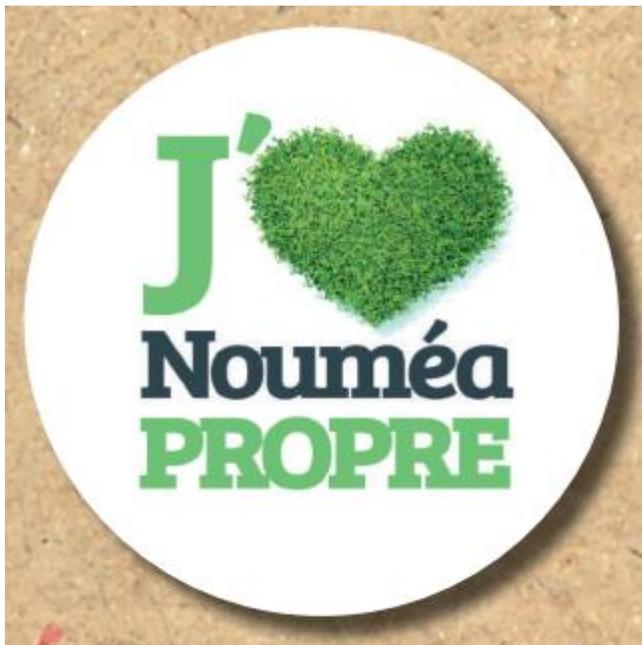
Montant total du projet : 3 655 000 F.CFP

Subvention ADEME-PS

80% de la somme totale attribuée sous forme de subvention.

Valorisation de l'expérience

La ville de Nouméa a intégré l'opération dans son plan de communication, sur tous supports (portails numériques, site internet de la Ville, réseaux sociaux).



Contacts

Bureau Prévention et tri des déchets
Division Performances des services
délégués

Tel : 27 07 13

Province Sud

Direction du Développement Durable des
Territoires (3dt)

20 34 00

3dt.contact@province-sud.nc

ADEME

Environnement.caledonie@ademe.fr

24 35 17